

Mémoire déposé au BAPE  
dans le cadre de  
l'Audience publique de la Commission d'enquête  
sur le projet Oléoduc Énergie Est – Section québécoise

## **Le projet Énergie Est : Un passif trop lourd pour l'avenir énergétique du Québec**

### **Rédaction :**

Bernard Saulnier, Ing. à la retraite, chercheur,  
Institut de Recherche d'Hydro-Québec (1977-2006)  
Simon-Philippe Breton Ph.D., Professeur adjoint, Département des sciences de la terre,  
Université Uppsala, Suède  
Louis-Étienne Boudreault, M. Ing., PhD.  
Lucie Sauvé, Ph.D., professeure, directrice du Centre de recherche en éducation  
et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté, UQAM

Membres du  
**Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec**

Avril 2016

**À propos du Collectif scientifique :** [www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com](http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com)

Le Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec (bientôt renommé *Collectif scientifique de veille sur les questions énergétiques au Québec*) regroupe plus de 160 scientifiques de différents champs disciplinaires, rattachés (en poste actuel ou retraités) à une institution d'enseignement supérieur ou à une structure de recherche indépendante de l'industrie gazière et pétrolière. Le Collectif s'est mis en place en 2011 dans le but initial d'exercer une vigile scientifique sur le projet de développement de la filière du gaz de schiste : celui-ci annonçait en effet un virage énergétique majeur au Québec. Au fil des événements – qui ont mis en évidence le caractère éminemment systémique de cette problématique –, cette vigile s'est élargie à l'ensemble des questions liées à l'énergie au Québec. Notre Collectif exerce une constante recension d'écrits sur ces questions, rend accessible l'information scientifique, participe aux débats et aux consultations publiques, publie des textes et commentaires, et organise des cycles de conférences (mises en ligne) permettant d'examiner les différents aspects de la problématique et de proposer des scénarios énergétiques viables au plan écologique et intergénérationnel. Toutes ces contributions multi- et interdisciplinaires se retrouvent sur le site de notre Collectif : <http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com>

## Résumé :

L'Accord de Paris [i] constitue le point de départ d'une démarche internationale irréversiblement engagée vers l'affranchissement massif des combustibles fossiles d'ici la seconde moitié de ce siècle. De par le passif lourd qu'il entraînerait sur l'avenir socio-environnemental, économique et commercial du Québec, le Collectif scientifique sur la question des gaz de schiste est d'avis que le projet Énergie Est devrait être traité de manière systémique et qu'il devrait pour les raisons évoquées dans ce texte, être écarté des engagements de développement du Québec. Plus spécifiquement, le projet Énergie Est:

- impliquerait une recrudescence des émissions de gaz à effet de serre (GES) en favorisant l'expansion du secteur pétrolier en amont, par l'augmentation du flux de transport de produits pétroliers vers les marchés extérieurs, une décision préjudiciable à toute politique énergétique cohérente s'inscrivant dans la lutte contre le réchauffement climatique;
- impliquerait d'importants risques d'externalités économiques sur les budgets publics de par les risques environnementaux de déversement qu'il représente pour les communautés et les 828 cours d'eau qu'il traverserait au Québec. Nous sommes d'avis que le projet ne saurait se soumettre à un enjeu de « meilleures pratiques » car les velléités techno-scientifiques corporatives privées n'ont historiquement offert aucune garantie probante devant un projet de cette envergure;
- ne détient aucune valeur économique stratégique à terme pour le Québec. L'interdépendance commerciale entre juridictions voisines n'est pas selon nous un motif suffisant pour justifier le transit massif de pétrole sur le territoire national, si l'on considère entre autres l'éthique intergénérationnelle et le défi qui s'impose avec les changements climatiques;
- fait contrepoids à d'autres options de développement économique nettement moins risquées à terme, notamment celle de l'affranchissement des hydrocarbures d'ici 2050 avec un plan de transition massif vers les énergies renouvelables, en cohérence avec les objectifs de réduction des GES de 37,5 % définies par Québec ;
- retarde de manière illégitime le déploiement de technologies de transport plus efficaces en maintenant artificiellement les besoins énergétiques à un niveau cinq fois plus important que nécessaire.

En somme, le projet Énergie Est contrevient de façon majeure à tous les aspects d'un pacte de responsabilité sociale propre au Québec et au respect des lois qui le définissent. Le Québec peut utiliser son droit inaliénable d'affirmer son indépendance décisionnelle à refuser le passage d'un oléoduc sur son territoire. Il en va de son avenir énergétique et de son obligation de cohérence dans la lutte aux changements climatiques. L'analyse consignée dans ce mémoire du CSQGDS nous conduit à inviter la présente formation du BAPE à soumettre au gouvernement du Québec un avis ferme de rejet du projet Énergie Est du promoteur TransCanada sur le territoire québécois.

## Préambule

Le dépôt de ce mémoire au BAPE répond à la nécessité d'une mobilisation de toutes les sphères de notre société – dont celle des scientifiques – contre le projet inacceptable que TransCanada tente d'imposer au Québec. Mais d'entrée de jeu, nous tenons à souligner le caractère inadmissible du refus du promoteur d'obtempérer aux dispositions de la Loi québécoise qui exige la tenue d'une enquête spécifique du BAPE, procédure légale pour le type de projet annoncé, au terme de laquelle le gouvernement du Québec, dûment informé des préoccupations du BAPE par des avis détaillés sur les risques avérés d'un tel projet, pourra juger en pleine connaissance des faits de la pertinence d'un tel projet pour le Québec.

Si les travaux du BAPE actuel [ii], faussement appelé « générique » (puisqu'il s'agit bien d'un projet spécifique) doivent permettre au gouvernement du Québec de présenter un dossier étoffé aux audiences de l'Office national de l'Énergie afin d'éclairer la prise de décision fédérale, nous resterons toutefois en attente d'un BAPE répondant à la Loi québécoise. La souveraineté territoriale reconnue par la Constitution canadienne aux provinces en matière d'énergie donne au Québec toute liberté d'accepter ou de refuser un projet de transport, à plus forte raison s'il s'agit d'un projet exogène et intrusif dont les risques s'avèrent inacceptables à tous égards. La Stratégie canadienne de l'énergie reconnaît précisément cela lorsqu'elle affirme:

Les provinces et les territoires ont aussi l'importante responsabilité de protéger et de faire progresser les valeurs sociales et environnementales. Elles devront pour ce faire s'assurer que le développement énergétique aide aussi à protéger la santé et la sécurité du public, réduit les répercussions sur l'environnement et les écosystèmes et s'inscrit dans la logique d'un avenir faible en carbone, tout en recherchant une utilisation la plus efficace possible des ressources énergétiques. Les avantages sociaux et économiques de l'énergie et de l'innovation sont intimement liés [iii]

## Introduction

Alors qu'il s'est engagé dans la « riposte mondiale à la menace des changements climatiques » inscrite au cœur de l'Accord de Paris [i], le Québec doit entreprendre dès maintenant et de manière cohérente une démarche proactive de transition énergétique vers l'après-pétrole : il s'agit là désormais du fondement même d'un projet de société responsable aux plans écologique, social et économique, des déterminants étroitement reliés entre eux.

Or le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada contrevient aux exigences d'un pacte de responsabilité sociale qui soit minimalement cohérent avec une lutte active contre le réchauffement climatique planétaire et qui doit fonder toute politique énergétique conséquente en 2016 [iv]. L'examen du dossier Énergie Est nous offre l'occasion entre toutes d'exiger l'imputabilité énergétique des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de lutte aux changements climatiques. Il s'agit en 2016 de sortir du paradigme extractif dans lequel s'enlise l'industrie des hydrocarbures fossiles, nous entraînant vers un cul-de-sac climatique planétaire dans un horizon de quelques générations. L'oléoduc Énergie Est n'apporte aucun élément de solution à la problématique des changements climatiques, au contraire, il fait largement partie du problème global qu'il alimente.

Nous verrons également que le projet Énergie Est ne répond pas aux intentions énoncées dans la nouvelle *Politique énergétique 2030* du Québec en matière de sécurité du transit des hydrocarbures sur le territoire québécois. Pour autant, la notion de « gestion optimale des risques » qui figure dans cette Politique énergétique ne définit pas les critères d'optimisation qui la guident [v]. La promesse des meilleures pratiques de l'industrie n'est malheureusement assortie d'aucune assurance crédible à l'égard des risques que représentent pour les communautés les déversements catastrophiques qui sont inévitablement liés à l'exploitation d'un projet comme Énergie Est, le plus long oléoduc jamais proposé au Canada, destiné à faire transiter 1,1 millions de barils de pétrole par jour sur 4 500 kilomètres, où il devrait franchir 828 cours d'eau au Québec, dont un nombre important sont des affluents du fleuve Saint-Laurent.

Devant l'ampleur et la complexité des enjeux que représente cette expédition commerciale à travers le Canada, le refus de TransCanada de soumettre son projet d'oléoduc transcontinental à la législation du Québec – rappelons que la *Loi sur la qualité de l'environnement* exige le dépôt d'un avis de projet et d'une étude d'impacts avant la tenue d'une audience du BAPE – met en évidence le mépris du promoteur à l'égard de la légitimité des institutions publiques et de la dynamique démocratique non seulement au Québec mais dans toutes les juridictions. L'oléoduc proposé est une autoroute énergétique privée destinée prioritairement à l'exportation sur les marchés mondiaux du pétrole de schiste en provenance du Dakota du Nord et du pétrole lourd (en solution dilbit) extrait des sables bitumineux albertains[vi]. Ce projet d'oléoduc est fondamentalement motivé par les gigantesques enjeux financiers et commerciaux privés de quelques puissants clients industriels du marché international des hydrocarbures et sa raison d'être primordiale consiste à instrumentaliser l'accroissement des volumes de brut tirés des gisements de l'ouest du continent. Dans la réalisation de ce plan visant l'accélération de l'exploitation des ultimes gisements d'hydrocarbures, la traversée du Québec par l'oléoduc Énergie Est représente une possibilité parmi toutes les variantes à l'étude au sein de la planification stratégique de l'amont pétrolier canadien. Considérant l'ampleur des enjeux commerciaux du projet Énergie Est, les belles promesses que TransCanada fait au Québec doivent être replacées devant la réalité juridique des menaces éminemment sérieuses que de telles infrastructures énergétiques font courir aux communautés et aux environnements qu'elles traversent partout sur le continent.

Nous explicitons les principaux motifs de notre recommandation dans ce mémoire que nous développons en quatre volets systématiquement reliés au secteur des approvisionnements énergétiques: (1) **Les passifs sociaux et environnementaux de la filière du pétrole;** (2) **Les risques économiques et commerciaux;** (3) **Les enjeux politiques et législatifs;** (4) **L'avenir énergétique du Québec.**

## **1. Les passifs sociaux et environnementaux de la filière du pétrole**

Il importe tout d'abord de réfléchir au modèle d'approvisionnement dans lequel s'inscrit le projet de TransCanada.

Dans le modèle actuel d'approvisionnements pétroliers, il faut bien comprendre la place occupée par un projet d'oléoduc comme Énergie Est. En fait, il est impossible de réfléchir au secteur extractif pétrolier sans penser au transit du brut une fois qu'il sort de son réservoir géologique. Ce statut d'inséparables partenaires du secteur primaire de l'amont pétrolier, qui unit physiquement l'exploitant de gisement d'hydrocarbures au transporteur du brut extrait, impose que la comptabilité de leurs émissions de GES reflète la réalité physique concrète de leurs liens fonctionnels insécables qui permet à des raffineurs situés à 4 500 kilomètres de distance de compléter la transformation du brut en produits pétroliers utilisables par les marchés [iv]. TransCanada aura beau répéter sur tous les tons que son projet d'oléoduc ne fait que transporter du pétrole produit par d'autres, il est parfaitement clair que l'acheminement du brut est la condition *sine qua non* du fonctionnement des entreprises qui explorent et exploitent les ultimes gisements d'hydrocarbures fossiles de la planète. Le marché de la cigarette n'oserait pas en 2016 réduire la discussion sur sa responsabilité commerciale liée à la santé des populations à la réglementation sur la sécurité d'un emballage de carton. **L'oléoduc, par sa nature même, participe directement à l'accroissement des émissions de GES et donc à l'aggravation des changements climatiques,** et nous saluons d'ailleurs l'initiative du BAPE de prendre en compte la question des émissions de GES associées à ce projet d'oléoduc [viii].

Par ailleurs, tout l'amont pétrolier est structurellement construit depuis plus d'un siècle autour de l'inefficacité thermodynamique même du moteur à explosion. C'est par la mise en marché de volumes toujours croissants d'hydrocarbures liquides gaspillés à plus de 80% par une technologie conçue au XIX<sup>ème</sup> siècle que se maintient la domination planétaire de l'industrie des carburants fossiles et malheureusement aussi, la tragique dépendance de cette ressource à toutes les échelles de l'économie mondiale [ix][x]. Des alternatives technologiques plus efficaces existent et doivent être stimulées par des programmes incitatifs adéquats, inscrits dans des scénarios de remplacement des hydrocarbures et de transport public d'avant-garde (voir la section 4 de ce mémoire: L'avenir énergétique). Les retards de déploiement de technologies de transport des biens et des personnes plus écologiques maintiennent artificiellement et de manière illégitime les besoins en carburants fossiles à un niveau d'approvisionnement énergétique cinq fois plus important que les réels besoins en énergie utile pour ce secteur d'activités. Cette hypertrophie systémique construite sur l'inefficacité thermodynamique du moteur à combustion interne produit cinq fois plus de GES que nécessaire, mais continue pourtant d'assurer en 2016 la mainmise de l'industrie pétrolière sur les tenants et aboutissants de l'économie mondiale [x].

**Que le pétrole d'Énergie Est soit destiné principalement aux marchés internationaux et que le Québec soit impuissant à agir sur la demande extérieure ne change pas la nature de la dynamique des changements climatiques en cours.** Le problème est systémique; il est local et global à la fois. Et il n'est certes pas raisonnable de croire qu'on puisse régler ce problème autrement qu'en l'attaquant à sa source.

De plus, le Québec ne peut réduire les enjeux du passage d'un oléoduc de cette singulière envergure commerciale sur son territoire à une question de gestion des urgences environnementales en cas de déversements<sup>1</sup>, ni s'en remettre au guide des bonnes pratiques de l'industrie comme garantie de la sécurité de ce transit sur ses terres, ni même attacher la délivrance d'un droit de passage à une redevance ou des revenus fiscaux qu'accepterait de lui payer un promoteur. **Accepter de traiter l'oléoduc dans ces cadres d'exploitation technoscientifiques normatifs sur lesquels l'industrie impose ses intérêts et son rythme [xi], ce serait malheureusement passer à côté de la question fondamentale qui se pose en 2016 à propos d'un tel projet.** Car en assurant le transit massif de nouveaux approvisionnements d'hydrocarbures fossiles, ce projet d'oléoduc représente précisément, objectivement, tout ce pour quoi il doit être battu en brèche si tant est qu'on veuille prétendre participer de manière cohérente et conséquente à la lutte contre les changements climatiques. La cohérence réglementaire au Québec exige maintenant de décourager un modèle extractif qui 'carbure' depuis trop longtemps à un paradigme technologique qui a puissamment contribué à accélérer les bouleversements planétaires qui se manifestent de manière croissante, à la fois en amplitude et en fréquence. La transition énergétique appelle le Québec à s'imposer une gestion optimale de ses investissements énergétiques à cet égard.

---

<sup>1</sup>Une étude récente menée par Polytechnique Montréal pour le MRN du Québec concluait qu'une trentaine de cours d'eau qui seraient traversés par Énergie Est présentent des risques de glissement de terrain qui pourraient « affecter directement l'intégrité du pipeline » [xii] [xvii]. Des études commandées à l'INRS par la Communauté métropolitaine de Québec concluent que « Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada ne tient pas assez compte de la vulnérabilité du fleuve Saint-Laurent et souffre d'un manque criant d'information sur les mesures d'urgence dans la région métropolitaine de Québec » [xxxix]. Il est raisonnable de considérer que des déversements sont non seulement susceptibles de se produire, mais aussi que leurs impacts peuvent être considérables. Tout récemment encore, l'oléoduc Keystone de TransCanada, qui a subi 21 fuites lors de sa première année d'exploitation en 2010, a de nouveau laissé s'échapper 63 600 litres de pétrole au Dakota du Sud [xxxv]. Cette fuite a été observée par un passant, laissant planer des doutes sérieux sur la capacité de TransCanada à fournir quelque garantie probante à cet égard.

Devant la nécessité de désinvestir massivement des carburants fossiles et de leur substituer des sources d'énergies renouvelables, le projet d'oléoduc ÉnergieEst de TransCanada ne saurait s'inviter de force dans la Belle province à un moment moins opportun. L'assurance « d'une gestion optimale des risques pouvant être associés à ces activités » énoncée dans la Politique énergétique 2030 du Québec [v] ne se distingue pas par la précision des garanties qu'elle annonce. **Les promesses répétées d'un promoteur d'oléoduc de gérer adéquatement un risque soi-disant minime de fuites qui adviendrait sur le territoire québécois et la fausse assurance que de telles fuites seraient 'normalement' insignifiantes sur la durée d'exploitation visée par une infrastructure de cette envergure, invitent le législateur à un examen critique particulièrement sévère des passifs sociaux et environnementaux d'un tel projet.** La *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec, fondée à tous égards et davantage encore à chaque année depuis sa création, doit servir de base commune pour établir la pondération des risques que représentent les projets énergétiques de toutes les filières. La robustesse d'une assurance en matière de transition énergétique se mesure à la rigueur et à la clarté des critères d'examen de tout projet énergétique.

**L'acceptabilité sociale ne présente pas de raccourcis.** L'acceptabilité sociale ne saurait être considérée comme une externalité par une industrie qui comprend l'importance stratégique déterminante de sa responsabilité sociale en 2016. L'Office National de l'Énergie (ONÉ) a d'ailleurs rappelé très clairement à TransCanada [xiii] que la transparence a moins à voir avec la quantité de documentation déposée par un promoteur qu'avec le soin qu'il met à faciliter la compréhension du projet, et la lisibilité de ses tenants et aboutissants par tous les intervenants au dossier.<sup>2</sup>

L'industrie fossile affirme que ses infrastructures sont le résultat de la demande des marchés pour leurs produits de sorte que si un oléoduc ne passe pas à un endroit, il passera fatalement ailleurs. Certains vont jusqu'à dire que le « jeu stérile de "pas dans ma cour " ne règle rien » [xiv], oubliant un peu vite que la conscience et le refus d'une atteinte au territoire sont devenus un fait sociologique planétaire, une réalité que l'industrie fossile a puissamment contribué à exacerber.

**Le territoire ne saurait être réduit à un substrat passif pour une infrastructure dont les promoteurs n'auraient qu'à répéter que ses impacts en première approximation sont négligeables. En l'occurrence, il ne s'agit pas de discuter d'un modèle théorique d'oléoduc et ce serait aller vite en besogne que de s'en remettre aux seules normes de l'industrie pour juger de l'intégrité d'une tubulure et l'étanchéité des raccords d'un oléoduc de cette envergure.**

Avant de condamner le citoyen lambda qui, quoi qu'on en dise, a voix au chapitre lorsqu'un oléoduc 'veut' occuper son jardin sans sa permission (en vertu de quelle légitimité politique pourrait-on prétendre retirer ce droit légitime aux citoyens?), on doit d'abord et avant tout s'intéresser à la toxicité du produit dangereux que les promoteurs d'oléoduc tentent de faire

---

<sup>2</sup> Le 3 février 2016, après avoir pris connaissance des "dizaines de milliers de pages de documents" envoyés par TransCanada, l'Office National de l'Énergie (ONE) confirme par un constat accablant une arrogance certaine de TransCanada vis-à-vis de ses responsabilités sociales. « Dans un geste pour le moins inattendu, l'Office national de l'énergie (ONE) a donc renvoyé l'entreprise albertaine à ses devoirs. "En étudiant les rapports supplémentaires, mises à jour sur le projet, errata et modifications qui ont été ajoutés au volume considérable d'information déposé initialement, l'Office a constaté qu'il est difficile, même pour des experts, de s'y retrouver dans la demande telle que présentée actuellement. L'Office craint qu'il soit encore plus difficile pour le public en général de comprendre et de s'y retrouver", souligne l'organisme dans l'avis. » [xiii]

exclure de la discussion. Malheureusement pour l'industrie pétrolière, personne n'ignore en 2016 qu'un oléoduc est entièrement, directement et intimement lié à une cascade d'impacts environnementaux et climatiques qui commencent précisément avec l'activité du secteur extractif pétrolier, qu'elle se déploie en Alberta ou ailleurs. Le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada fait partie intégrante de l'amont de la chaîne d'approvisionnements en pétrole brut extrait des sables bitumineux albertains, cela est un fait irréfutable.

Trois ans après la catastrophe ferroviaire du Lac Mégantic qui a déversé dans la rivière Chaudière 100 000 litres du même type de pétrole que celui que TransCanada voudrait faire transiter au Québec dans son oléoduc Énergie Est, « les scientifiques qui ont mené les analyses ont constaté une hausse « sans précédent » des taux d'« anomalies externes » de type « DELT » chez les poissons, ce qui inclut les déformations, l'érosion des nageoires, les lésions et les tumeurs ». Les sédiments sont toujours contaminés.

La biologiste Isabelle Picard, spécialisée en faune aquatique, juge que les résultats des analyses sont très inquiétants. « Ces taux sont effectivement sans précédent. Je n'ai jamais dépassé des taux d'anomalies de 5 % dans mes suivis dans des lacs en Estrie. » Elle souligne aussi qu'habituellement, les déformations de type DELT sont pour ainsi dire inexistantes chez les petits poissons. Or, dans ce cas-ci, « 61 % des menés becs-de-lièvre, une espèce en péril, présentaient de telles anomalies ». Outre ces constats, les chercheurs ont démontré que l'abondance et la biomasse de la communauté piscicole de la rivière ont chuté respectivement de 66 % et 48 % par rapport aux données historiques. [xv]

Les risques opérationnels d'un oléoduc comme celui projeté par TransCanada sur l'environnement ne sauraient donc être sous-estimés. La réalité opérationnelle des déversements et de leurs impacts est abondamment documentée. Les dommages causés sont suffisamment préoccupants en matière de santé publique (eau, sols, milieux humides) et de risques climatiques pour imposer un cadre de décision public qui soit le reflet rigoureux de ces enjeux incontournables en 2016. **La discussion sur un projet d'oléoduc dépasse assurément le cadre normatif de la sécurité technique de son exploitation établi par le guide des bonnes pratiques « en grande partie écrites par l'industrie elle-même »** [xi].

De fait, les silences de TransCanada devant les questionnements des citoyens quant aux impacts de déversements possibles ne font qu'ajouter aux préoccupations des communautés [xii] [xv] [xvi] [xvii].

Par ailleurs, un argument souvent utilisé par les défenseurs de l'oléoduc Énergie Est consiste à affirmer que si le pétrole n'est pas transporté par oléoduc, il le sera par train. Cet argument néglige plusieurs facteurs techniques, économiques et politiques qui font en sorte que la substituabilité même du transport de pétrole par oléoduc vers le transport ferroviaire ne devrait pas être considérée comme parfaite [vii]. Cet argument suppose ensuite qu'un choix doit être fait entre deux options de transit pétrolier, alors que les technologies énergétiques compétitives et de moindre impact environnemental offrent aujourd'hui aux nations la possibilité de sortir de la tragique dépendance au pétrole qui asphyxie l'économie mondiale. Le Canada, le Québec et l'Alberta doivent prendre acte du fait que la « riposte mondiale à la menace des changements climatiques » inscrite au cœur de l'accord de Paris, parle justement de la nécessité pour toutes les juridictions modernes de la planète de planifier l'après pétrole, de mettre en œuvre la transition énergétique. Des scénarios crédibles de substitution existent et le temps de les mettre en place est venu. L'opposition citoyenne à l'accroissement de l'exploitation des sables bitumineux rappelle les gouvernements à leurs devoirs : **Et si on planifiait l'avenir plutôt que de s'ingénier à prolonger le passé.**

Rappelons que l'âge de pierre ne s'est pas terminé faute de matériau.

La question que pose le projet d'oléoduc de TransCanada aujourd'hui est de savoir quand le Québec aura le courage politique de sortir de la dépendance aux carburants fossiles qui ronge son économie, alors qu'il peut leur substituer dès maintenant des gisements fabuleux d'énergie verte.

## 2. Les risques économiques et commerciaux

Le développement économique et les intérêts commerciaux des promoteurs ne peuvent être considérés comme ayant une importance telle qu'ils seraient au-dessus de toute imputabilité vis-à-vis les dommages environnementaux qu'ils causent. On doit se demander ce qui arriverait à l'économie du Québec si ce projet n'était pas réalisé. Voilà une notion de réciprocité d'intérêts entre promoteurs et communautés que les commissaires doivent prendre en compte sans perdre de vue les principes qui fondent la raison d'être même du BAPE. **L'idée que l'interdépendance commerciale entre juridictions voisines justifie de transformer un territoire national en banale zone de transit massif de pétrole brut toxique est un sophisme gênant au plan de l'éthique du commerce interprovincial, lorsqu'on saisit l'ampleur des risques qu'impose une infrastructure de cette envergure aux habitats et aux communautés qu'elle traverse.** Serait-ce que la notion de réciprocité des ententes commerciales supranationales chercherait à s'imposer dans le commerce interprovincial au Canada au détriment du principe de subsidiarité que la *Loi sur le Développement durable* du Québec [xviii] reconnaît comme droit légitime aux citoyens et aux communautés? L'économie n'est pas une chasse gardée. Le Canada ne saurait permettre aux investisseurs albertains d'échapper à leurs responsabilités en matière d'externalités en privant le public québécois de son droit inaliénable de se protéger des risques économiques, sociaux et écologiques inhérents aux opérations d'un oléoduc transfrontalier dont le trajet de 650 km sur son territoire traverse nombre d'affluents du Saint-Laurent, et sillonne des centaines de kilomètres de terres agricoles et de territoires municipaux.

**Du point de vue macro-économique, la nécessité de participer à l'expansion de l'industrie des carburants fossiles pour favoriser la croissance économique est un argument qui peut être aisément déconstruit.** Ainsi, des données récentes de l'Agence Internationale de l'Énergie [xix] ont indiqué une stagnation des émissions mondiale de gaz carbonique depuis deux ans alors que la croissance économique mondiale était positive (+3.1 %). Le Danemark quant à lui a vu son économie croître de 78% depuis 1980 alors que sa consommation d'énergie est demeurée constante et que ses émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 18,2% en 2011 par rapport à 1990 [xx][xxi]. Cette tendance est entre autres attribuée au développement des énergies renouvelables comme source d'approvisionnement alternative aux carburants fossiles. Voici comment Bloomberg New Energy Finance (BNEF) analyse les fondamentaux de cette tendance dans un article percutant qui met en évidence la sous-estimation systémique du risque qui propulse depuis plus d'un siècle « un modèle d'affaires qui compte sur sa capacité à trouver des capitaux en quantité illimitée pour appuyer une croissance qu'elle considère irréversible » [xxii]. Ce modèle de croissance illimitée du secteur des hydrocarbures est ainsi une menace d'insolvabilité permanente qui pèse lourd sur le système économique mondial actuel et futur.

More recently it's the oil and gas industry that's been under attack. Prices have tumbled and investments have started drying up. The number of oil rigs active in the U.S. fell last month to the lowest since records began in the 1940s. Producers - from tiny frontier drillers to massive petrol-producing nation-states - are creeping

ever closer to insolvency (...) "What we're talking about is miscalculation of risk," said BNEF's Liebreich. "We're talking about a business model that is predicated on never-ending growth, a business model that is predicated on being able to find unlimited supplies of capital" (...) The best minds in energy keep underestimating what solar and wind can do. (...) with renewable energy expanding at record rates and with more efficient cars - including all-electric vehicles - siphoning off oil profits at the margins, the fossil-fuel insolvency zone is only going to get more crowded. [xxii]

**Ces observations indiquent notamment qu'il est possible de rehausser les ambitions de croissance économique du Canada sans faire appel au secteur des hydrocarbures comme fer de lance d'une économie forte et stable.** De plus, l'éradication graduelle de ce secteur d'activité permettrait d'éviter des risques économiques importants à long terme dans un contexte prévisible d'économie mondiale décarbonisée [xxiii][xix][xxiv]. On ne peut se permettre d'ignorer en effet que la Banque mondiale recommande aux pays de stopper les subventions aux hydrocarbures [xxv], que des institutions bancaires au service des entreprises comme la HSBC [xxvi] recommandent également de cesser d'investir dans la chaîne d'approvisionnements en sources d'énergie fossile, et que le désinvestissement dans cette industrie devient une vague de fond ralliant un nombre grandissant d'organisations financières majeures [xxvii] [xxviii].

Le mouvement a pris place au cœur de l'industrie pétrolière. Ainsi, une douzaine de grands investisseurs actionnaires de Exxon Mobil (CalPERS - Fonds de pension de Californie-, BNP Paribas et Assurance AXA entre autres) ont déposé une résolution à soumettre au vote lors de l'Assemblée générale du groupe le 25 mai 2016 [xxix]. La résolution exige d'« évaluer la résistance du portefeuille des réserves et ressources de l'entreprise à l'horizon 2040 et au-delà et de répondre aux risques financiers associés au changement climatique ». Exxon Mobil a invité le reste de ses actionnaires à rejeter cette demande en disant: « Nous effectuons des tests de résistance sur nos occasions d'investissements. Ceux-ci nous donnent de la marge contre les incertitudes telles que celles liées au développement technologique, aux coûts de la régulation/législation et à la géopolitique ».

Par ailleurs, outre l'évaluation des impacts sur l'environnement local dus au passage de l'oléoduc, le BAPE devrait aussi tenir compte des externalités sur la santé humaine et l'agriculture directement issues d'une dépendance structurelle au pétrole intenable pour l'économie [xlvi]. Une toute récente étude de l'IRENA montre notamment que la réduction des coûts liés aux externalités résultant de plus faibles niveaux de CO2 et de pollution atmosphérique serait jusqu'à 14 fois plus importante que les investissements nécessaires à la substitution par les énergies renouvelables [xxiv]. Ainsi, **le scénario renouvelable présenterait globalement plus d'avantage-bénéfices qu'un scénario favorisant le maintien d'une économie à forte teneur en hydrocarbures**<sup>3</sup>.

---

3 Selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), doubler la part mondiale des énergies renouvelables en l'amenant de 18% en 2014 à 36% en 2030 représenterait une économie annuelle dépassant les 4 000 milliards \$, 15 fois la valeur de l'investissement estimé pour réaliser cet objectif [xxiv]. Selon l'IRENA, un tel plan entraînerait une hausse du PIB mondial de 700 à 1 300 milliards de dollars par an à l'échelle de la planète, créant plus de 24 millions d'emplois directement liés à la lutte au réchauffement climatique. Pour atteindre cet objectif, il faudra 1) corriger les distorsions du marché, 2) évoluer vers une architecture permettant une exploitation active des caractéristiques de l'offre et de la demande énergétiques de proximité, 3) déployer des solutions à base d'énergies renouvelables pour le chauffage et le réfrigération, 4) promouvoir un transport reposant notamment sur les énergies renouvelables (électricité) et les biocarburants, et 5) garantir un approvisionnement durable, économique et fiable des matières premières bioénergétiques.

**D'autre part, il n'est tout simplement pas raisonnable de croire en 2016 que l'étanchéité théorique invoquée par TransCanada pour son projet d'oléoduc puisse évacuer du débat la question fondamentale du coût écologique et social des déversements de tels projets d'autoroutes de transport d'hydrocarbures privés sur les budgets publics.** Les sommes colossales impliquées dans des 'incidents' antérieurs documentés ne se comptent plus. Ils démontrent que d'importants risques transversaux peuvent être impliqués dans la gestion des finances publiques en cas d'un tel déversement. La réalité montre qu'aucun gouvernement ne saurait se fier sur l'évaluation par un promoteur des conséquences financières sur le budget public d'un déversement d'oléoduc comme de l'explosion d'une plate-forme de forage. « L'entreprise – TransCanada – évalue que les coûts d'un tel déversement [sur la Rivière Etchemin au Québec] pourraient atteindre 617 millions de dollars. Or il s'agirait là d'une facture deux fois moins élevée que celle résultant de la rupture d'un pipeline qui, en 2010 au Michigan, transportait quatre fois plus de pétrole qu'Énergie Est. » [xxx]

D'autres exemples documentés montrent clairement la réalité des impacts auxquels les communautés sont exposées sur le chemin de l'amont pétrolier, à toutes sortes d'échelles: Deep Water Horizon [xxxii], Kalamazoo [xvii], Îles-de-la-Madeleine [xxxiii], le mythe de la sécurité des installations et de l'étanchéité des oléoducs vole en éclat en prenant connaissance du risque technologique que ce type de projet d'infrastructure énergétique implique dans toute sa chaîne d'approvisionnements. Du côté du transit ferroviaire, la tragédie de Mégantic [xxxiv] continuera de grever le trésor public longtemps après que l'entreprise ferroviaire propriétaire du convoi mortel ait fait faillite. TransCanada a beau dire qu'elle paierait le coût des dommages, mais la réalité montre que c'est plus souvent l'État qui avance les fonds pendant que s'accumulent les délais de réparation indus sur fond de batailles judiciaires inextricables. Alors que des chiffres sont fournis par TransCanada sur les coûts d'intervention liés à un scénario de déversement sur la rivière Etchemin qu'ils promettent d'avancer, d'autres éléments probants suggèrent plutôt qu'il serait naïf de croire que les actionnaires de TransCanada adhèrent à cet engagement [xxx] [xxxv]. **Lorsque TransCanada se refuse obstinément à se soumettre aux lois québécoises – comme en témoigne son refus de déposer une étude d'impact comme l'exige la procédure d'examen du BAPE en invoquant le fait que son projet d'oléoduc ne relève que d'organismes fédéraux de réglementation (l'ONÉ notamment) –, il est difficile d'imaginer que cette compagnie reconnaîtrait de bonne grâce sa responsabilité lorsqu'un tel déversement se produirait et que viendrait le temps de tout nettoyer.** Qui paierait la note? Les poursuites que TransCanada a entreprises devant les tribunaux pour invalider le droit des citoyens à défendre la qualité de leur environnement local et régional [xxxvi] obligent par ailleurs tous les citoyens du Québec à se demander jusqu'où irait l'arrogance de TransCanada en cas de déversement catastrophique pour l'environnement d'une communauté ou d'un milieu protégé.

**L'usage du territoire public pour des projets d'autoroutes commerciales réservées à quelques grands clients privés soulève déjà un débat fondamental d'éthique commerciale et réglementaire quant à leur pertinence même.** Il est important de rappeler en effet que des alternatives énergétiques prometteuses et compétitives existent et permettent de sortir de l'intenable modèle énergétique extractif centralisé qui menace aujourd'hui tous les écosystèmes planétaires. En raison même des menaces réelles, documentées, que le transit commercial massif de produits dangereux fait peser sur la sécurité des communautés et des écosystèmes que traversent ces autoroutes privées, leur autorisation exige que, en regard des exigences d'une incontournable révolution énergétique, de tels projets soient soumis à un examen technico-économique public rigoureux et transparent quant à la vraisemblance de leur prétention au statut d'investissement financier public prudent et

socialement responsable en matière d'infrastructure énergétique moderne en 2016. Un tel examen dépasse largement le mandat actuel du BAPE, et il n'est pas davantage garanti par le cadre d'examen de l'ONÉ. Le CSQGDS est d'avis que les modifications législatives annoncées par la Politique énergétique 2030 [v] du Québec devront doter le BAPE de tels pouvoirs d'examen de manière à garantir aux citoyens la prudence des infrastructures d'approvisionnements énergétiques qui utilisent le territoire du Québec au regard de leurs impacts sur les ressources publiques.

**Il est important de questionner avec insistance la valeur stratégique que représentent pour le Québec quelques dizaines d'emplois permanents alors même que TransCanada ne fournit aucune garantie formelle sur la couverture complète des impacts d'un déversement de l'oléoduc Énergie Est qui pourrait priver d'eau des millions de citoyens du Québec.** La grande région de Montréal où vivent quelque 3 millions de citoyens du Québec est sujette aux mêmes aléas. [xxxvii]. Devant les enjeux de santé publique et d'allocation de ressources publiques que soulèvent le projet Énergie Est, le CSQGDS est d'avis qu'un réel contrepois réglementaire du BAPE est essentiel pour que les droits des citoyens et de l'environnement soient garantis de manière équitable devant l'embauche par TransCanada de « 28 lobbyistes inscrits au Québec pour plaider sa cause auprès des autorités gouvernementales » [xxxviii] [xii][xvii][xxxix][iv][xxx].

### **3. Enjeux politiques et législatifs**

Alors que le Québec poursuit un l'objectif très contraignant d'exclure jusqu'à 95% de ses propres approvisionnements pétroliers à l'horizon 2050, autoriser le transit sur son territoire de 1,1 milliard de barils de dilbit par jour constituerait clairement une incohérence au plan de la logique d'allocation des ressources publiques d'une juridiction imputable envers ses citoyens de la cohérence et de l'efficacité de mise en œuvre de ses programmes de substitution énergétique. « Placer le Québec dans une trajectoire cohérente avec l'objectif de réduction d'émissions de GES de 80 % à 95 % sous le niveau de 1990 en 2050 dans les pays industrialisés », tel est en effet l'objectif affiché par le Québec pour sortir du statu quo [xl]. Cette « trajectoire cohérente » ne peut aller de pair avec un aval du Québec concernant le passage de l'oléoduc Énergie Est. À peine la nouvelle Politique énergétique visant la transition énergétique adoptée, le projet Énergie Est en déconstruirait le sens.

**À l'évidence, le Québec peut, comme toute autre juridiction canadienne et américaine, utiliser son droit inaliénable d'affirmer son « indépendance décisionnelle » [xli] à refuser le passage d'un oléoduc comme Énergie Est.** Toutes les provinces canadiennes devront tôt ou tard réaliser que leur dépendance aux approvisionnements d'hydrocarbures fossiles devenus l'ennemi numéro 1 du climat conduit à l'enlisement prévisible de leur propre économie bien avant 2050. **Comment une politique d'affranchissement du pétrole pourrait-elle imposer dans la province la plus verte du Canada le transit - sur son écoumène le plus sensible - de colossaux volumes annuels de produits pétroliers qui seraient *de facto* une menace au quotidien pour tous les efforts que cette province chercherait à déployer pour contribuer aux objectifs reconnus par l'Accord de Paris en matière de lutte aux changements climatiques?**

Un objectif de réduction de quelque 90% des émissions du Québec d'ici 2050 impose une logique conséquente pour toutes les juridictions du monde. Convenons tout au moins que les obstacles juridiques de Keystone vers le Sud et ceux de Northern Gateway vers Kitimat témoignent assez clairement du droit inaliénable du Québec à refuser sur son territoire un projet qui représente précisément le type d'infrastructure dont il doit s'affranchir en raison des risques climatiques qu'il contribue à perpétuer planétairement et de l'ensemble des

incidents prévisibles sur l'écoumène de la vallée du Saint-Laurent. De tels incidents pèseront lourd sur l'ensemble des budgets publics, communautés, sur l'économie et l'environnement local spécifique pendant toute la durée d'exploitation d'une telle infrastructure et bien au-delà.

Pour avoir cru pouvoir s'abriter derrière la Constitution de 1867 du Canada pour se soustraire à la législation québécoise sur la Qualité de l'environnement du Québec, TransCanada doit aujourd'hui faire face à un imposant collectif de plaignants : le gouvernement du Québec et plusieurs groupes environnementaux ont entrepris de faire confirmer par les tribunaux la légitimité des lois du Québec en matière d'autorisation environnementale de projets énergétiques, quels qu'ils soient [xlii]. La justice climatique pourrait bientôt s'inscrire en toute légitimité parmi les principes constitutionnels que le Canada reconnaît à la Législature de toutes ses provinces et territoires de même qu'aux communautés autochtones du Canada. Il serait temps en effet que le Dominion se donne le droit d'entrer dans le XXI<sup>ème</sup> siècle.

En regard des aspects évoqués dans ce mémoire jusqu'ici, les principes inscrits dans la *Loi sur le Développement durable* nous apparaissent implicitement conférer au BAPE une large autorité morale dans l'examen critique du projet Énergie Est [xviii]. Nous estimons que le mandat et les pouvoirs du BAPE doivent non-seulement être protégés dans la Politique énergétique 2030, mais renforcés pour permettre **l'examen du coût d'opportunité des projets qui lui sont soumis en regard de l'objectif de cohérence des investissements énergétiques requis par la transition énergétique.**

L'examen du projet Énergie-Est constitue à notre avis une occasion de remettre les 16 principes du développement durable au cœur de l'analyse du risque structurel des projets énergétiques pour le Québec et de rappeler que l'économie de l'après pétrole exigera la mise en place d'un cadre décisionnel rigoureux et transparent assurant le respect de ces principes pour engager efficacement et équitablement les meilleures ressources du Québec dans la transition énergétique au Québec.

Rappelons que les 16 principes inscrits dans la Loi se déclinent ainsi: santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention, précaution, protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables, pollueur-payeur, internalisation des coûts. Leur description sommaire se trouve à l'Annexe 1 de ce mémoire de manière à permettre une remise en perspective plus immédiate de l'esprit et de la portée de chacun au regard des dimensions sociales et environnementales du projet Énergie Est.

Pour que ces principes acquièrent le poids qu'ils doivent avoir dans une prise de décision qui engage un avenir énergétique structurant pour l'économie du Québec, il importe de leur conférer une réelle incidence sur l'analyse de valeur des grands projets qui cherchent à s'implanter au Québec, toutes filières confondues. Il revient au Législateur, en vertu précisément du principe d'efficacité économique, rattaché à celui de l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux d'un projet énergétique, de donner à la Loi des pouvoirs de réglementation lui conférant un poids décisif à l'examen technico-économique rigoureux, équitable et transparent des projets énergétiques et ce, quelle que soit leur envergure, de manière à garantir un usage prudent et efficace des deniers publics dans le déploiement de la transition énergétique.

## 4. L'avenir énergétique du Québec

Nous observons que la politique énergétique 2030 du Québec dévoilée le 7 avril 2016 a évité de traiter de la question de la monétisation des externalités sociales et environnementales qui restent intimement liées aux ambitions d'un projet de transition énergétique structurant [v]. Et on cherchera en vain dans la nouvelle Politique énergétique 2030 du Québec le nom du Ministère du Développement Durable et de la Lutte aux Changements Climatiques ou de son acronyme MDDELCC. Ils ne s'y trouvent nulle part, et le Ministre en titre pas davantage. L'absence du Ministère titulaire de la Lutte aux Changements Climatiques apparaît comme une anomalie dans les circonstances. Ce fait n'aura évidemment pas échappé aux commissaires du BAPE. Nous sommes d'avis que cette absence est préoccupante.

« Le gouvernement propose la création d'un nouvel organisme qui [...] coordonnera en une seule administration les services et les programmes offerts par les différents ministères et organismes (Régie de l'énergie, BAPE, CPTAQ) et sera responsable de tous les volets de la transition énergétique. » [v; p. 25-31]. L'annonce [v; p. 47] de la transformation du Fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH) d'Investissement Québec en Fonds Capital Mines Énergie (CME) ne rassure pas particulièrement sur les critères de sa contribution à la transition énergétique lorsqu'on a suivi les multiples participations prises par les sociétés financières du secteur public québécois dans le capital à haut risque des sociétés d'exploration pétrolière au Québec.

Cette audience du BAPE n'est pas le lieu qui convient pour élaborer sur les zones d'ombre du positionnement apparent de la Politique énergétique 2030 du Québec concernant les hydrocarbures. Nous relèverons pourtant cet étonnant biais idéologique rencontré à la page 58 [v] et qui dit de la plasturgie, « le pétrole social: celui qu'on ne brûle pas », que cette activité industrielle explique « pourquoi l'exploitation du pétrole demeure nécessaire ». Par souci de la réalité des faits, il aurait surtout fallu expliquer que les usages non-énergétiques du pétrole au Québec (production de plastique et d'engrais chimiques) ont utilisé environ 10% de l'ensemble des hydrocarbures consommés au Québec en 2013, indiquer la part que représente la plasturgie dans ce volume, donner quelques exemples de matériaux de cycle court capables de réduire les besoins en hydrocarbures comme matière première pour cette industrie en chiffrant l'impact de cette substitution sur le niveau des emplois, et rappeler les externalités de la production de plastiques qui, après consommation, deviennent des déchets néfastes pour les écosystèmes et constituent un enjeu de santé publique et de biodiversité partout dans le monde [xxxix].

Dans la transition administrative vers l'opérationnalisation d'un plan d'action structuré vers la transition énergétique, les défis de mise en route seront nombreux et importants pour la nouvelle entité: délibérations sectorielles, réalignements des mécaniques inter-ministérielles, nouvelle répartition des responsabilités entre les parties constituantes, établissement de la logistique de déploiement de l'organisme, processus de débats législatifs, d'adoption, de création, de dotation, et de mise en œuvre, etc. Il est pour le moment très difficile d'imaginer que l'entité promise pourrait annoncer son plan d'action de transition énergétique et trouver son rythme de croisière dans le courant de l'année ou même avant la prochaine élection. Son budget prévu, 4 milliards sur 15 ans est grosso modo inférieur d'un ordre de grandeur aux investissements annuels de la Société d'état Hydro-Québec, qui, avec le distributeur Gaz-Métro voient la Politique énergétique conforter l'essentiel de leurs pratiques récurrentes d'investissements énergétiques centralisés. En regard de l'engagement du gouvernement à « moderniser le processus d'autorisation des projets énergétiques », il y a quelques raisons de s'interroger sur la volonté du gouvernement d'atteindre les objectifs de réduction de GES.

Pour revenir au cadre d'examen générique du projet Énergie Est par le BAPE, il nous apparaît donc nécessaire d'apporter un éclairage factuel sur la réalité technico-économique actuelle de scénarios d'investissements robustes dans des infrastructures énergétiques ouvertes qui donnent le ton de la transition énergétique en marche et sonnent la fin de la récréation pour les investisseurs traditionnels de l'industrie fossile dans le monde [xxii]. Il est primordial de rappeler que des scénarios énergétiques de proximité basés sur l'exploitation des énergies renouvelables, de technologies d'utilisation efficaces dans leur mise en œuvre des besoins énergétiques, de réseaux de communication permettant de gérer finement l'équilibre offre-demande des réseaux énergétiques, offrent les premières solutions capables de redéployer les économies locales, régionales et nationales à terme de tous les pays du monde, y inclus l'Arabie Saoudite, vers l'après pétrole.

En mettant en œuvre de stratégies imaginatives de gestion active de la demande électrique, des programmes d'efficacité énergétique cohérents, des plans de transport en commun et de transport interité/intermodal audacieux, et une architecture de gestion de l'offre et de la demande exploitant avec rigueur et imagination la diversité des technologies énergétiques commerciales déjà disponibles, le Québec pourrait parvenir à mettre en place d'ici 2050 une infrastructure énergétique décarbonisée: technologies de chauffage/réfrigération efficaces, électrification des transports couplée aux fonctionnalités du réseau intelligent qui permettent une gestion active et bidirectionnelle de l'offre et de la demande en Distribution (y inclus par la production et le stockage d'énergies de proximité) y inclus au moment des pointes hivernales, intégration de filières de production compétitives comme l'éolien, le chauffage solaire, le PV, la biométhanisation, etc., la décarbonisation de l'économie du Québec est possible. Le Danemark est en marche vers cet objectif, et le Québec, avec son patrimoine énergétique, son fabuleux gisement d'énergie renouvelable, a toutes les compétences et les talents requis pour le réaliser lui aussi [xliv].

Les résultats de l'exploitation combinée des capacités éolienne et hydraulique actuellement en service entre le Danemark et la Norvège en 2015 [xlv] apportent matière à réflexion sur la transposition d'un scénario taillé sur mesure pour le Québec à cet égard.

42 percent electricity generated from wind (...) According to the Danish national grid operator Energinet, this year's number represents both the highest figure ever and the highest proportion of electricity from wind for any country.

Ces deux pays démontrent que le jumelage éolien-hydraulique renforce la valeur de leurs approvisionnements respectifs en électricité verte. La contribution croissante des énergies renouvelables dans le bilan énergétique Danemark-Norvège montre que pour s'affranchir du pétrole importé ou local, le réseau électrique intégré du Québec ferait au moins aussi bien s'il mettait en valeur les riches gisements éoliens qui balaient son territoire. Le rapport d'enquête du BAPE sur le parc éolien Nicolas-Riou rappelait à ce propos que « contrairement aux prétentions d'Hydro-Québec, l'énergie éolienne n'est pas plus coûteuse que sa sœur hydroélectrique » [xlv]. Ce constat du BAPE devrait à notre avis inspirer les orientations et les plans d'action de la Société d'état tout comme ceux des acteurs du nouvel organisme chargé du Plan d'action de la transition énergétique tel qu'annoncé par le gouvernement dans la nouvelle Politique énergétique du Québec 2030.

L'exemple scandinave suggère que le plan d'action de la transition énergétique du Québec pourrait facilement être considéré comme parvenu au stade de la mise en œuvre, n'attendant que le signal de démarrage.

Dans un contexte de plafonnement de la demande et de la diversification des solutions technologiques commercialement disponibles pour assurer l'équilibre de l'offre et de la demande énergétique en continu à l'échelle du continent, **le CSQGDS souhaite voir les meilleures ressources financières et les meilleurs talents du Québec s'engager dans une démarche d'éthique énergétique structurante à tous égards pour la santé des communautés et l'économie de toutes les régions du Québec.** Dans cette vision d'un avenir énergétique responsable, le CSQGDS réaffirme que le projet Énergie Est représente l'antithèse même de ce qui constitue un projet socialement acceptable en 2016.

Affranchir le Québec de sa dépendance aux énergies fossiles apparaît comme un projet de société que tous les pays du monde rêveraient d'accomplir s'ils avaient le dixième des atouts qui sont les nôtres. Le Québec peut décider d'être un moteur de la transition énergétique ou bien rester à la remorque d'une industrie pétrolière qui plombe toute l'économie mondiale et la santé de la planète. La voie est toute tracée, il suffit de tourner le dos aux chimères que continue d'entretenir une industrie fossile qui ne fait déjà plus partie des solutions. **Assurer l'avenir c'est d'abord investir dans une infrastructure énergétique viable, et refuser des projets comme l'oléoduc Énergie Est qui encouragent l'expansion de cette industrie fossile et tous les problèmes en découlant.**

## Conclusion

En acceptant de placer la nécessité d'une « riposte mondiale à la menace des changements climatiques » au cœur de l'Accord de Paris, les 195 pays signataires de cet accord imposent à l'humanité la réalisation d'un projet colossal: celui de sortir l'économie mondiale de sa dépendance aux carburants fossiles. À cet égard, l'Accord de Paris constitue le point de départ d'une démarche internationale irréversiblement engagée désormais vers l'affranchissement massif des combustibles fossiles d'ici la seconde moitié de ce siècle. **Si le Québec, leader international envié pour l'importance du portefeuille « énergie verte » qu'il exploite aujourd'hui, devait, au lendemain de la signature de l'Accord de Paris, choisir d'appuyer le transit d'hydrocarbures sur son territoire, il lui serait difficile d'expliquer la cohérence de ses choix devant le Comité d'experts institué par l'article 15 de l'Accord de Paris** et ce, au regard des « efforts ambitieux » requis par les parties en vertu de ses articles 2, 3 et 4 qui ont pour but de contribuer **avec cohérence** à l'objectif de la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [i].

Pour un Québec engagé dans cette « *riposte mondiale* », la nécessité d'entreprendre sans délai sa transition énergétique vers l'après pétrole constitue le fondement même d'un projet de société responsable au plan énergétique. L'oléoduc Énergie Est fait désormais partie du problème climatique mondial, pas de sa solution. **Non seulement l'oléoduc Énergie Est n'offre aucune garantie de mieux-être économique pour le Québec à terme, mais ce projet énergétique ne fait que perpétuer des investissements énergétiques dont on sait déjà qu'ils conduisent tout droit à une impasse financière, commerciale, et environnementale.** Un Québec audacieux en 2016 doit affirmer sa conviction d'un avenir énergétique différent. Un Québec moderne doit consacrer le meilleur de toutes ses ressources à sortir de sa dépendance au pétrole. **La décision qui sera prise par le Québec sur le projet Énergie Est ne saurait se soumettre à un enjeu de « meilleures pratiques » de l'industrie extractive. Les vellétés techno-scientifiques des promoteurs ne fournissent aucune garantie probante et les assurances des promoteurs sont plafonnées au cadre corporatif de l'industrie fossile qui décline sa 'responsabilité limitée' dans toute la diversité de ses raisons sociales, pour l'ensemble de ses opérations.** Le défi premier lié à ce projet d'oléoduc consiste à priori à refuser les prétentions d'une industrie

fossile qui souhaite enfermer la discussion publique sur les changements climatiques dans une logique de fuite en avant, réduite à son objectif de croissance continue des bénéficiaires de ses actionnaires par la prédation des ultimes ressources fossiles.

Le défi de mettre en place les déterminants d'un avenir énergétique responsable pour tous à l'heure de l'Accord de Paris, voilà la signification première de la présente audience du BAPE. Pour le Québec de 2016, refuser le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada est simplement une décision responsable qui s'inscrit dans la suite logique de la signature du Canada et du Québec au bas de l'Accord de Paris, et dans la continuation d'une tradition québécoise prioritairement tournée vers les sources d'énergie renouvelables. **Le contexte global actuel appelle aujourd'hui le Québec à montrer son leadership international en s'engageant de manière exemplaire vers un affranchissement de sa dépendance aux combustibles fossiles et, de façon conséquente, en accueillant des investissements énergétiques qui contribuent à la lutte au réchauffement climatique planétaire.** Un tel leadership inspirera d'autres juridictions à faire de même et placera le Québec à l'avant-garde des acteurs de l'évolution des infrastructures énergétiques dans le monde.

Nous sommes d'avis que le mandat d'évaluation environnementale que le ministre a confié au BAPE [ii] est insuffisamment développé pour pouvoir apprécier prudemment la question des passifs environnementaux, sociaux, économiques, technologiques et structurels du projet d'oléoduc de TransCanada au regard de la transition énergétique en cours dans le monde. **Le Québec doit impérativement reconnaître que ce projet d'oléoduc en 2016 n'est pas un banal projet commercial qu'il peut autoriser à partir d'une analyse bénéficiaires économiques-risques environnementaux de routine sur la simple promesse de l'industrie de respecter son guide des meilleures pratiques.**

**Le projet de TransCanada imposerait à l'économie du Québec un boulet d'externalités sociales et environnementales dont elle ne doit pas s'encombrer pour une durée allant largement au-delà de la période critique correspondant à l'étape cruciale de transition énergétique vers l'affranchissement de la dépendance aux carburants fossiles, tel que l'établit l'Accord de Paris.** Dans les circonstances, au regard des passifs environnementaux, économiques et sociaux que ce projet implique sur sa durée de vie prévue et bien au-delà pour le Québec, nous invitons le BAPE à reconnaître le caractère inacceptable du passage de l'oléoduc Énergie Est sur le territoire québécois. **Dans une perspective de sécurité des approvisionnements et de développement durable, le Québec doit écarter toute entrave directe ou indirecte qui pourrait affecter ses propres capacités à investir dans des filières énergétiques endogènes et diversifiées, capables de valoriser à moindre coût social les gisements exceptionnels de sources d'énergie renouvelables dont il dispose sur son territoire.**

Si le projet de TransCanada devait aboutir à un casse-tête sociétal toxique, politiquement et juridiquement inextricable, cela ne pourrait advenir que parce que le Canada et le Québec se seraient refusés à affirmer la nécessité d'un nouveau leadership coopératif en matière d'approvisionnements énergétiques soutenable d'un océan à l'autre.

Pour le Québec de 2016, refuser le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada est simplement une décision responsable, cohérente avec sa signature de l'Accord de Paris, et qui s'inscrit dans une tradition prioritairement tournée vers les sources d'énergie renouvelables.

## LES PRINCIPES

- a « Santé et qualité de vie » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b « Équité et solidarité sociales » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c « Protection de l'environnement » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d « Efficacité économique » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e « participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f « Accès au savoir » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable;
- g « Subsidiarité » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- h « Partenariat et coopération intergouvernementale » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- i « Prévention » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- j « Précaution » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- k « Protection du patrimoine culturel » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le

caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

- l « Préservation de la biodiversité »: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- m « Respect de la capacité de support des écosystèmes » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- n « Production et consommation responsables » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco-efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
- o « Pollueur payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- p « Internalisation des coûts » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

## Références

- [i] Nations Unies. (2015). *Texte de l'accord à la convention cadre sur les changements climatiques*. Repéré à <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/109r01.pdf>
- [ii] Heurtel, D. (2015). "Mandat d'enquête et d'audience publique confié au BAPE sur la portion québécoise du projet Énergie Est par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques", 8 juin 2015, 4 p. [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc\\_energie-est/documents/CR4.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/CR4.pdf)
- [iii] Le Conseil de la Fédération (2015). *Stratégie canadienne de l'énergie*, Juillet 2015, 40 p., p.7. Repéré à [http://www.pmprovincesterritoires.ca/phocadownload/publications/fr\\_canadian\\_energy\\_strategy\\_july17\\_fnl.pdf](http://www.pmprovincesterritoires.ca/phocadownload/publications/fr_canadian_energy_strategy_july17_fnl.pdf)
- [iv] Boudreault, L.-E., Saulnier, B., Breton, S.-P., Blanchet-Garneau, A. (2015, 28 Novembre). Du contrat social des changements climatiques. *Le Devoir*. Repéré à <http://www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philos/456478/le-devoir-de-philos-du-contrat-social-des-changements-climatiques>
- [v] Gouvernement du Québec (2016). *Politique énergétique 2030: L'énergie des québécois - Source de croissance - Ensemble on fait avancer le Québec*, ISBN 978-2-550-75054-3 (version PDF, 66 p., Avril 2016). Repéré à <http://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf>
- [vi] Shields, A., (2016). Du pétrole américain pour Énergie Est. TransCanada projette de faire transiter dans son pipeline du pétrole du Dakota du Nord. *Le Devoir*, 15 mars 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/465513/du-petrole-americain-pour-energie-est>
- [vii] Purdon, M., Breton, S.-P. (2016). *The Downstream Emissions Resulting from the Energy East Pipeline: an evaluation considering economic, technical and political risk factors*. IQCarbone Climate Policy Working Paper No.2, Montréal, Avril 2016. Disponible à [www.iqcarbone.org/publications](http://www.iqcarbone.org/publications)
- [viii] Shields, A. (2016). Le BAPE tiendra compte des GES de l'Ouest malgré l'avis de Québec. *Le Devoir*, 11 février 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/462606/bape-sur-energie-est-les-audiences-debuteront-en-mars>
- [ix] Chaire de gestion du secteur de l'énergie (2015). *État de l'énergie au Québec. 4<sup>e</sup> trimestre 2015 ; Graphique 3.1 - Bilan énergétique du Québec, 2013, p.5 de 41; Graphique 4.1- Bilan des émissions de gaz à effet de serre au Québec, 2013, p. 30 de 41*. Repéré à <http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2015/12/EEQ2016.pdf>
- [x] Saulnier B. (2014). Énergie : l'éthique intergénérationnelle face à l'impasse fossile. *Éthique Publique*. Vol 16, Numéro 1, mai 2014, p 199-218. Repéré à <http://ethiquepublique.revues.org/1402>
- [xi] Cliche, J.-F. (2016). Oléoduc Énergie Est: «pas assez de spécialistes». *Le Soleil*, 4 avril 2016.

- [xii] Fuamba, M., Silvestri, V. et al. (2015). *Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et l'exploitation des pipelines au Québec*, Polytechnique Montréal, 151 p., Préparé pour le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec (MERN), Décembre 2015. Repéré à <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GTRA03.pdf> et <http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/index.php/documentation#impact2>
- [xiii] Shields, A. (2016). L'ONE renvoie TransCanada faire ses devoirs de transparence - Les documents déposés par le promoteur du pipeline Énergie Est sont incompréhensibles, juge l'organisme. *Le Devoir*. 4 février 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/461987/energie-est-l-office-national-de-l-energie-exige-la-revision-de-la-demande-de-transcanada>
- [xiv] Pineau, P. O. (2016). Le défi commun d'Hydro-Québec et de TransCanada, *La Presse*, 8 février 2016, Repéré à [http://plus.lapresse.ca/screens/fcbf9abe-b651-4a5b-ac21-f452de103450%7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/fcbf9abe-b651-4a5b-ac21-f452de103450%7C_0.html)
- [xv] Shields, A. (2016). Des poissons intoxiqués au pétrole. *Le Devoir*, 10 février 2016.
- [xvi] Niosi, L. (2016). *Environnement - Le risque zéro n'existe pas, selon TransCanada*. Radio-Canada, 11 mars 2016, Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2016/03/11/002-bape-transcanada-deversement-energie-est-cinquieme-jour-audiences.shtml>
- [xvii] Shields, A. (2015). ÉNERGIE EST - Des rivières à risque pour le pipeline; Une trentaine de cours d'eau «présentent des risques de glissement de terrain, *Le Devoir*. 28 décembre 2015. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/458884/etude-polytechnique-energie-est>
- [xviii] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2006). *Loi sur le développement durable*. Repéré à [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D\\_8\\_1\\_1/D8\\_1\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html)
- [xix] Agence Internationale de l'Énergie. (2016). *Decoupling of global emissions and economic growth confirmed*. IEA. Repéré à <http://www.iea.org/newsroomandevents/pressreleases/2016/march/decoupling-of-global-emissions-and-economic-growth-confirmed.html>
- [xx] The Danish Government (2011). *Energy Strategy 2050. From coal, oil and gas to green energy*. Denmark.
- [xxi] European Environment Agency (2012). *Greenhouse gas emission trends and projections in Europe 2012*. Copenhagen, Denmark.
- [xxii] Randall, T. (2016). *Wind and solar are crushing Fossil Fuels - record clean energy investment outpaces gas and coal 2 to 1*. Bloomberg, 6 April 2016, Repéré à <http://www.bloomberg.com/news/articles/2016-04-06/wind-and-solar-are-crushing-fossil-fuels>

[xxiii] Breton, S.-P., Boudreault, L.-É., Saulnier B. (2016). *Exploitation pétrolière et gazière – Le Québec de 2016 n'est pas la Norvège des années 70*. Consultations de l'ÉES globale hydrocarbures. Repéré à [https://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/Breton\\_Boudreault\\_Saulnier\\_memoire.pdf](https://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/Breton_Boudreault_Saulnier_memoire.pdf)

[xxiv] Agence Internationale de l'Énergie Renouvelable. (2016). *Roadmap for a renewable energy future*. Repéré à [http://www.irena.org/DocumentDownloads/Publications/IRENA\\_REmap\\_2016\\_edition\\_report.pdf](http://www.irena.org/DocumentDownloads/Publications/IRENA_REmap_2016_edition_report.pdf)

[xxv] La Banque mondiale (2015). *3 Steps to Decarbonizing Development for a Zero-Carbon Future*. Repéré à <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2015/05/11/decarbonizing-development-zero-carbon-future>

[xxvi] Bérubé, G. (2015). Mathématique pétrolière, *Le Devoir*, 23 avril 2015. Repéré à <http://m.ledevoir.com/#article-438125>

[xxvii] <http://www.theguardian.com/environment/2015/mar/27/rockefeller-fund-chairman-moral-duty-divest-fossil-fuels> ; <http://www.theguardian.com/environment/2014/oct/13/mark-carney-fossil-fuel-reserves-burned-carbon-bubble>.

Également, le site Carbon Risk mis en œuvre par Novethic, filiale de la Caisse des Placements et dépôts (France), présente une carte et une liste à jour des investisseurs qui désinvestissent du secteur des hydrocarbures fossiles : <http://www.carbon-risk.fr/#/investors/?zone=countries&divestment=1&>

[xxviii] Collectif Scientifique sur la Question du Gaz de Schiste (2015). *Mémoire déposé par le Collectif dans le cadre des consultations publiques sur les Évaluations environnementales stratégiques sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec et propre à l'île d'Anticosti.*, 16 novembre 2015. Repéré à [http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/regards/Memoire%20CSGDS\\_Consultation%20EES%20Hydrocarbures.pdf](http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/fr/accueil/images/pdf/regards/Memoire%20CSGDS_Consultation%20EES%20Hydrocarbures.pdf)

[xxix] AFP (2016). GES: ExxonMobil pressé d'estimer le risque financier". *Le Devoir*. 14 avril 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/468095/ges-exxonmobil-presse-d-estimer-le-risque-financier>

[xxx] Shields, A. (2016). ÉNERGIE EST - Québec ignore si les scénarios de déversement présentés par TransCanada sont réalistes. *Le Devoir*. 17 mars 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/465733/energie-est-quebec-ignore-si-les-scenarios-de-deversement-presentes-par-transcanada-sont-realistes>

[xxxi] Garric, A. (2012). Les plastiques, des déchets néfastes pour les écosystèmes. *Le Monde.fr*, 9 mai 2012. Repéré à [http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/05/09/les-plastiques-des-dechets-nefastes-pour-les-ecosystemes\\_1698047\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/05/09/les-plastiques-des-dechets-nefastes-pour-les-ecosystemes_1698047_3244.html)

[xxxii] Tainter, J. A., Patzek, T. W. (2012). *Drilling Down: The Gulf Oil Debacle and Our Energy Dilemma*. New York : Springer Science+Business Media.

[xxxiii] Papillon, M. (2016). Culpabilité d'Hydro-Québec concernant le déversement à Cap-

Aux-Meules : quelles leçons en tirer? *AMSEÉ*. Repéré à <http://amsee.ca/2016/02/02/culpabilite-dhydro-quebec-concernant-le-deversement-a-cap-aux-meules-queelles-lecons-en-tirer/>

[xxxiv] Valiante, G. (2016). Lac-Mégantic: environ 400 personnes contestent leur indemnisation. *La Presse*. 11 avril 2016. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/tragedie-a-lac-megantic/201604/11/01-4969987-lac-megantic-environ-400-personnes-contestent-leur-indemnisation.php>

[xxxv] Shields, A. (2016). Keystone: TransCanada aurait localisé l'origine de la fuite. *Le Devoir*, 9 avril 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/467753/keystone-transcanada-aurait-localise-l-origine-de-la-fuite>

[xxxvi] Shields, A. (2016). TransCanada tente de stopper la demande en justice d'écologistes. *Le Devoir*. 30 mars 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/466774/transcanada-tente-de-stopper-l-action-en-justice-des-groupes-ecologistes>

[xxxvii] Environmental Defence Canada (2016). *Énergie Est: une menace à l'eau potable*. 35 p, 114 références. Repéré à <http://environmentaldefence.ca/energy-east---risk-our-drinking-water>

[xxxviii] Shields, A. (2015). Au Québec - Le lobby des pipelines plus actif que jamais - Pas moins de 75 lobbyistes plaident pour les projets d'Enbridge et de TransCanada. *Le Devoir*. 19 juin 2015. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/443191/le-lobby-des-pipelines-s-active>

[xxxix] Porter, I. (2016). Énergie Est - TransCanada aurait négligé les impacts environnementaux - Des études commandées par la Communauté métropolitaine de Québec évaluent les impacts du projet de pipeline. *Le Devoir*. 24 mars 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/466389/energie-est-transcanada-aurait-neglige-les-impacts-environnementaux>.

[xl] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2015). *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*. Repéré à <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/consultations/cible2030/consultationPost2020.pdf>

[xli] Bélair-Cirino, M., Buzetti, H. (2016). Couillard: « On a notre indépendance de décision ». *Le Devoir*. 30 janvier 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/non-classe/461612/energie-est-couillard-on-a-notre-independance-de-decision>

[xlii] Shields, A. (2016). Environnement - La Cour rejette la requête de TransCanada - La pétrolière plaide pour le rejet de la demande des groupes qui veulent la forcer à respecter les lois du Québec, *Le Devoir*, 31 mars 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/466853/la-cour-rejette-la-requete-de-transcanada>

[xlili] Breton, S.-P., Boudreault, L.-E., Saulnier, B. (2015). *Affranchissement des combustibles fossiles: le Québec peut-il s'inspirer du Danemark?* 4e conférence sur les

technologies du changement climatique, Montréal. Mai 2015. Repéré à <http://www.cctc2015.ca/TECHNICAL%20PAPERS/1570102701.pdf>

[xliv] Geiling, N. (2016). *Denmark Just Broke A World Record For Wind Power — Again*, 19 janvier 2016. Repéré à <http://thinkprogress.org/climate/2016/01/19/3740547/denmark-wind-power-2015-record/>

[xlv] Desjardins, F., (2016). Du vent, dit le BAPE - Contrairement aux prétentions d'Hydro-Québec, l'énergie éolienne n'est pas plus coûteuse que sa soeur hydroélectrique, écrit Louis-Gilles Francoeur, *Le Devoir*, 14 avril 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/468092/du-vent-dit-le-bape>

BAPE (2016). Rapport 321. *Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette*. Rapport d'enquête et d'audience publique. 199 p. Repéré à <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/Bape321.pdf>

[xlvi] AFP. (2016). 2500 milliards de dollars d'actifs financiers menacés, *Le Devoir*, 5 avril 2016. Repéré à <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/467261/rechauffement-climatique-2500-milliards-de-dollars-d-actifs-financiers-menaces>,